Ecrit par Echo du Mardi le 24 novembre 2026

Découvert : les demandes d'acompte sur salaire bondissent de 30% en un an



Alors que la réglementation sur le découvert est en train de changer en France afin de répondre à une directive européenne adoptée fin 2023, 9 utilisateurs sur 10 de l'application française Rosaly l'ont déjà remplacé par l'acompte sur salaire, et fractionnent leur salaire en petites sommes.

Michel-Édouard Leclerc vient de déclarer récemment sur BFMTV n'avoir « jamais vu autant de demandes d'acomptes ». Les données de Rosaly, qui permet aux salariés de recevoir une partie de leur salaire déjà gagné quand ils en ont besoin via une application connectée à la paie, le confirment : dans ses plus de 400 entreprises clientes, le nombre d'acomptes demandés par salarié a augmenté de 30% entre 2025 et 2026. Les salariés en font leur solution de fin de mois à la place du découvert : 9 utilisateurs sur 10 qui y recouraient l'ont abandonné, selon un sondage mené par Rosaly auprès de ses utilisateurs le 15

Ecrit par Echo du Mardi le 24 novembre 2026

novembre 2026. Contrairement au découvert, l'acompte est gratuit pour le salarié. À partir du 20 novembre, les petits découverts entrent dans le régime du crédit à la consommation.

2026 vs 2025
Le besoin progresse tout au long de 2026 et s'accélère à l'automne : +35 % d'acomptes par salarié en octobre par rapport à octobre 2025 (voir tableau ci-dessous).
Ceux qui l'utilisent font près de 5 demandes par mois. Les salariés ne demandent pas davantage d'argent chaque mois : ils le demandent plus souvent, en petites sommes, et sans frais. La hausse vient à la fois de salariés plus nombreux à y recourir et d'un recours plus fréquent : de plus en plus de salariés y voient une alternative au découvert et au crédit pour boucler le mois.

Indicateur	2025	2026	Évolution
Acomptes demandés chaque mois pour 100 salariés	67	87	+30 %
Acomptes demandés pour 100 salariés, mois d'octobre	68	92	+35 %
Montant moyen avancé par utilisateur et par mois	468 €	465 €	stable
Acomptes de 100 € ou moins	68 %	74 %	+6 points
Acomptes de 200 € ou moins	85 %	89 %	+4 points

Sources : Chiffres clés (janvier à octobre, entreprises clientes de Rosaly).

L'acompte remplace le découvert, et rend du pouvoir d'achat
Selon le sondage mené par Rosaly auprès de ses utilisateurs le 15 novembre 2026, 9 sur 10 de ceux qui étaient régulièrement à découvert ont cessé d'y recourir depuis qu'ils utilisent l'acompte sur salaire. Avant, ces salariés payaient jusqu'à 80€ de frais bancaires par mois, le plafond légal des commissions d'intervention, prélevés sur le salaire du mois suivant. Avec l'acompte, ils demandent le montant exact dont ils ont besoin, gratuitement.
« Ces frais évités, c'est du pouvoir d'achat retrouvé le mois suivant, explique Rosaly. Les montants le confirment : 74 % des acomptes font 100 € ou moins, la taille des petits découverts du quotidien. »

Les petits découverts changent de régime Depuis le 20 novembre 2026, les
nouvelles autorisations de découvert entrent dans le régime du crédit à la consommation, en application de la directive européenne transposée par l'ordonnance du 3 septembre 2025. Selon Bercy, le principal changement est l'analyse de solvabilité, même pour un découvert de moins d'un mois et de moins de 200€. Les autorisations déjà accordées ne sont pas concernées.

> « Le besoin d'avancer une partie de son salaire n'a jamais été aussi fort. »
>
> *Arbia Smiti, fondatrice et PDG de Rosaly*

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 24 novembre 2026

Ce sont précisément ces petites sommes qui font les fins de mois : 43% des Français sont à découvert au moins une fois par an, 18% presque chaque mois, et 65% des découverts restent sous 200€. Chez Rosaly, 89 % des acomptes font 200€ ou moins. L'acompte, lui, porte sur une partie du salaire déjà gagné. Prévu par le Code du travail (article L3242-1), il est versé plus tôt et déduit de la paie suivante.

« Le besoin d'avancer une partie de son salaire n'a jamais été aussi fort, Arbia Smiti, fondatrice et PDG de Rosaly. Nos utilisateurs ne demandent pas plus d'argent, ils arrêtent d'en perdre en frais de découvert : jusqu'à 80€ par mois qui restent dans leur poche. Au moment où l'accès aux petits découverts se resserre, l'acompte devient la solution la plus simple pour tenir jusqu'à la paie. C'est pour cela que nous soutenons la proposition de loi qui permettrait de demander jusqu'à cinq acomptes par mois. »